

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

**DECISION RELATIVE AU REMPLACEMENT DU MOTEUR DE LA CLOCHE DE
L'EGLISE SAINT-VAAST**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

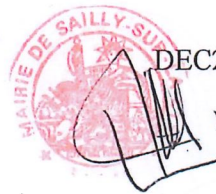
Vu la proposition tarifaire présentée par la société HORLOGE HUCHEZ ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société HORLOGE HUCHEZ (sise 4 Rue de la Croix 60420 FERRIERES) un devis concernant le remplacement du moteur de la cloche de l'église Saint-Vaast pour un montant de 1665.90 euros TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 09 Janvier 2024



DEC2024_04

Le Maire,
THOREZ Jean-Claude